



Les équipements de protection individuelle



Fiche 8 : Protection contre les chutes



F8.1

La mise en place de protections collectives (gardes-corps, échafaudages, nacelle, plate-forme élévatrices) permet une protection efficace et durable contre les chutes de hauteur. Lorsque celle-ci est impossible, l'utilisation d'équipements individuels s'impose : ils doivent être contrôlés périodiquement et les agents doivent suivre des formations. Un système d'arrêt de chute est constitué d'un harnais de sécurité et d'un sous système qui permet grâce à des connecteurs de relier le harnais à un point d'ancrage.

Les harnais de sécurité

Ils sont constitués de sangles réglables (bretelles, cuissardes, bavaroise au minimum) disposées sur l'ensemble du corps et d'au moins un point d'ancrage dorsal.

Les sous-systèmes

Ils sont de deux types : les antichutes et les absorbeurs d'énergie intégrés à une longe.

Les antichutes

Ils accompagnent l'utilisateur pendant les changements de niveaux sans exiger d'intervention manuelle et se bloquent automatiquement lorsqu'une chute se produit.

▸ les antichutes mobiles (coulisseaux) sur support d'assurage rigide

L'antichute se déplace le long de la longe.
La course est limitée à 1 mètre.

▸ les antichutes mobiles (coulisseaux) sur support d'assurage flexible

L'antichute se déplace le long de la longe.
La course est limitée à 3 mètres.

▸ les antichutes à rappel automatique

La longe (câble, sangle ou corde) s'enroule sur un tambour. La course est limitée à 2 mètres.

Les absorbeurs d'énergie intégrés à une longe

Les absorbeurs d'énergie : Ils sont conçus pour amortir les effets d'une chute en limitant la force de freinage.

Les longes (corde ou sangle)



Antichute mobile avec système d'ouverture à double sécurité, blocage automatique



Les connecteurs

Ils permettent de fixer le sous système de liaison (antichute ou absorbeur d'énergie intégré à une longe) au point d'accrochage du harnais d'une part et au point d'ancrage d'autre part.

Ils sont, selon leur conception, incorporés au sous-système ou détachables.

Ces connecteurs sont principalement :

- des mousquetons,
- des crochets,
- des pinces à ressort,
- des anneaux à tiges verrouillables.



Mousqueton à vis



Connecteur rapide en acier, fermeture automatique

Antichute à rappel automatique de câble. Carter composite, câble galvanisé, frein intégré, système de blocage par survitesse et par double cliquets, deux mousquetons.



F8.2

Protection contre les chutes

Avant d'acquérir un équipement, il faut en connaître les règles d'installation (position et résistance minimale du point d'ancrage, hauteur de chute maximale ou tirant d'air, limites du poste de travail,...). Ces règles sont fixées dans le mode d'emploi fourni avec le matériel. Le choix d'un sous-système (antichute ou absorbeur d'énergie intégré à une longe) dépend de la position du point d'ancrage et de celle du poste de travail.

La position du point d'ancrage

Si le point d'ancrage est situé au dessus du point d'accrochage du harnais ou au même niveau :

- ▶ dispositif antichute.

Si le point d'ancrage est situé plus bas que le point d'accrochage :

- ▶ absorbeur d'énergie intégré à une longe.

Si l'on a le choix entre deux points d'ancrage, l'un situé au dessus du point d'accrochage et l'autre en dessous, on utilisera le point d'ancrage supérieur car la préférence doit être donnée aux dispositifs antichutes.

Le poste de travail

Les antichutes

Lorsque le choix s'est porté sur un antichute, ce sont les limites du poste de travail qui vont permettre d'en déterminer le type.

Avec les antichutes mobiles sur support d'assurage flexible, le poste de travail est limité à l'aplomb du point d'ancrage.

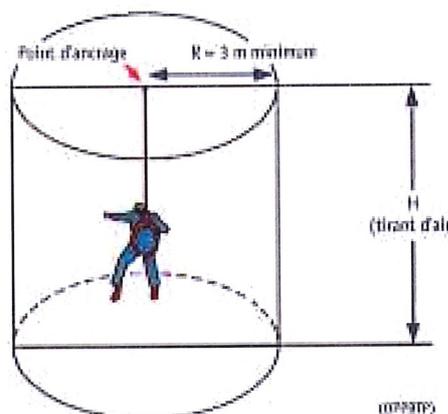
Il est conseillé de fixer le support d'assurage en partie basse, ou en cas d'impossibilité, de le lester, afin de limiter les écarts latéraux en cas de chute.

Avec les antichutes à rappel automatique, le poste de travail est en principe limité à l'aplomb du point d'ancrage. Cependant, selon leur conception, ils peuvent permettre un écart latéral.

Certains peuvent également fonctionner sur un plan incliné (toiture par exemple).

L'installation ne doit pas avoir pour conséquence d'augmenter la hauteur de chute propre à l'équipement ni de provoquer un mouvement pendulaire au cours duquel le travailleur serait susceptible de heurter un obstacle.

En cas de chute, le travailleur est généralement animé d'un mouvement pendulaire qui nécessite un volume d'air libre de tout obstacle qu'il pourrait heurter.



Les absorbeurs d'énergie intégrés à une longe

Ils permettent au travailleur de se déplacer sur une distance de 2 mètres, verticalement et de part et d'autre du point d'ancrage.

Ces équipements de protection doivent faire l'objet d'une vérification annuelle par une personne compétente (fournisseur ou agent formé à cet effet), ou après chaque chute.

Longe antichute élastique avec absorbeur d'énergie, deux mousquetons à vis, témoin de chute incorporé.

